



ÉTABLISSEMENT

Métropole Nice Côte d'Azur
(06)
Direction Centrale des Achats
et Marchés Publics
45 rue Gioffredo
06000 Nice

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur (06), Pour le compte de la Ville de Nice 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4, FRANCE. Tél. : +33 497134470. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : 18V1466 - Conception, réalisation, fourniture et pose de signalétique événementielle pour les besoins de la Régie autonome Acropolis - Nikaïa de la Ville de Nice

II.1.2) Code CPV principal

79800000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2, R.2161-1 du Code de la commande publique. La présente consultation a pour objet la fabrication, la pose et la dépose de matériel divers de signalétique événementielle pour les besoins de la Régie autonome Acropolis Nikaïa. Lieu d'exécution : Commune de Nice et plus particulièrement sur les sites suivants : Site du Palais des Congrès Acropolis et ses abords publics (passage Méditerranée, passage Apollon, passage vers l'arrêt Tramway, esplanade Kennedy), Site du Palais des Expositions et ses abords publics (parvis), Façade des hôtels Novotel et NH situé de part et d'autre du Palais des Expositions, Sites du Palais Nikaïa, du Palais des Sports Charles Ehrmann et ses abords publics, Toute structure événementielle installée par la Régie Autonome d'Exploitation pour le Palais Acropolis et le Palais Nikaïa (hors bâtiment).

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

79811000 , 79822500 , 79823000 , 79810000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03
Lieu principal d'exécution : Ville de Nice

II.2.4) Description des prestations

Accord-cadre à bons de commande :

Montant Minimum : 120 000,00 €.

Montant Maximum : 900 000,00 €.

En valeur en € H.T.

Durée (hors reconduction) : 12 mois.

Début du marché : Au premier bon de commande.

A défaut d'émission de bon de commande au terme de la première année suivant la notification du marché, l'exécution du marché commencera à la première date anniversaire de la notification.

Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :** Nombre de reconductions éventuelles : 3.**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes****Des variantes seront prises en considération : Non****II.2.11) Informations sur les options****Options : Oui****Description de ces options :**

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Oui****II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non****II.2.14) Informations complémentaires****Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession****Liste et description succincte des conditions :**

cf article 5.1.1 du Règlement de consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS****La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non****Section IV : Procédure**

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mardi 17 décembre 2019 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

jeudi 19 décembre 2019 - 09:00.

Lieu : A titre indicatif.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A. Le présent contrat pourra être attribué à un seul opérateur économique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

B. Échantillons :

Les soumissionnaires devront faire parvenir des exemplaires représentatifs du type de fournitures et/ou prestations qu'ils auront à fournir et/ou réaliser s'ils sont retenus. La fourniture de ces échantillons sera à leur charge dans les conditions et à l'adresse indiquée aux articles 5.2 et 7.2.2 "Remise des échantillons" du Règlement de Consultation.

Afin de respecter l'anonymat et l'égalité de traitement des candidats, ces échantillons doivent obligatoirement correspondre au visuel fourni par l'administration.

Si les échantillons ne sont pas conformes au visuel fourni et/ou aux modèles demandés (types ou formats), l'offre sera déclarée irrégulière. De même, en l'absence d'un échantillon, l'offre sera déclarée irrégulière.

La remise d'échantillon devra se faire avant la date et heure limite de remise des offres.

C. Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

uniquement par la plateforme : Courriel : dao.nicecotedazur.org adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

D. Conditions de remise des plis cf. Article 7 du Règlement de Consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs - CS 61039 , 06350 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de onze jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

12 novembre 2019